Document generated on 07/12/2025 5:31 a.m.

Revue du Nouvel-Ontario

Les fonctions sociales et culturelles de l'université

Yves Gingras

Number 46-47, 2021–2022

Pour l'université française à Sudbury

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1102601ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1102601ar

See table of contents

Publisher(s)

Institut franco-ontarien

ISSN

0708-1715 (print)
1918-7505 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Gingras, Y. (2021). Les fonctions sociales et culturelles de l'université. *Revue du Nouvel-Ontario*, (46-47), 337–356. https://doi.org/10.7202/1102601ar

Tous droits réservés © Institut franco-ontarien, 2022

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Les fonctions sociales et culturelles de l'université

Yves Gingras[1]
Université du Québec à Montréal

La longue histoire des universités et de ses transformations au cours des siècles nous aide à cerner la spécificité du contexte actuel, dont la crise de l'Université Laurentienne n'est que l'expression locale. Dans cet esprit, nous allons d'abord rappeler brièvement les grandes étapes de la transformation des universités, de leur création au début du 12e siècle jusqu'à la situation actuelle.

Il est en effet utile de rappeler que les universités ont été régulièrement critiquées, réformées et parfois même abolies. Elles ont tout de même résisté en tant qu'institutions de haut savoir à toutes les guerres, épidémies, changements de régime politique et autres calamités qui ont marqué son histoire depuis 800 ans. Mais derrière la stabilité du vocable « université », qui s'est vite imposé, se cachent de nombreuses transformations survenues en réponse aux besoins nouveaux qui ont émergé au fil des siècles, dans tous les pays du monde dans lesquels cette institution, issue de l'Occident chrétien, s'est implantée. Dans une perspective de longue durée, on peut, à mon

[1] Ce texte reprend l'exposé présenté au colloque Franco-Parole III, « Les universités et l'avenir de la francophonie », le 23 juin 2021. Je remercie infiniment les organisateurs de m'avoir fait l'honneur de cette invitation.

avis, définir quatre grandes périodes dans l'histoire de l'université.

Les fondations (1200-1400)

Dans la phase de fondation, l'université est une institution d'Église. De 1200 à 1400, deux douzaines d'universités font leur apparition, et on assiste à la stabilisation de cette institution originale qui prend la forme de corporations d'étudiants et de maîtres. Oxford, Paris et Bologne en fournissent les modèles. Contre une certaine mythologie qui oublie le latin médiéval, il est important de rappeler que le mot « *universitas* » ne renvoie pas à « universel », mais bien à « corporation ». Donc l'université est une corporation particulière parmi l'ensemble des corporations et des guildes de la société médiévale. Elle se place sous l'autorité de l'Église, mais en fait elle navigue toujours entre l'Église et l'État-cité dans laquelle elle est située, de manière à conserver une certaine autonomie qu'elle défend avec acharnement. Ainsi, lorsque la ville veut empiéter sur les droits que lui accorde l'Église, ses dirigeants se tournent vers Rome. À l'inverse, lorsqu'un évêque veut empiéter sur ses droits, l'université se tourne vers l'autorité locale, le prince, le roi ou l'empereur, qui la défend alors, car l'université est aussi source de prestige pour la ville qui l'accueille.

Cette autonomie relative n'est pas seulement le fait de la générosité des dirigeants, mais aussi le résultat de conflits, de grèves, que ce soit la cessation de l'enseignement de la part des professeurs et des étudiants ou même leur migration vers d'autres villes plus accueillantes, venant ponctuer l'histoire des relations entre la ville et l'université. Par exemple, la fameuse grève de l'Université de Paris de 1229, qui a duré deux ans, a ainsi mené à la

promulgation par le pape, en 1231, de la fameuse charte de l'Université de Paris, qui formule de manière officielle les droits et les privilèges des membres de l'université sur lesquels nul ne peut empiéter. L'université se dote ainsi de ses propres règles, et juge par elle-même et sanctionne au besoin le comportement de ses membres. Aujourd'hui encore, lors de grèves ou de perturbations de la part des étudiants ou des professeurs, on invoque le principe selon lequel l'université est un « sanctuaire » pour en interdire l'accès aux policiers. Cette idée est en fait un écho actuel de l'origine de l'université comme institution d'Église, avec des privilèges que même le prince ne pouvait remettre en cause sous peine de se voir rappeler à l'ordre[2].

Au service des États (1400-1800)

La deuxième phase, beaucoup plus longue, couvre la période de 1400 à 1800, alors que les nouvelles universités sont plutôt au service des princes et des États. L'université, malgré une mythologie encore courante, a surtout une visée professionnelle. La faculté des arts, qui est une propédeutique aux facultés professionnelles, s'appelle d'ailleurs la faculté inférieure et les facultés supérieures sont les facultés de droit, de médecine et de théologie, qui sont de véritables professions utiles à la gestion de l'État et des biens de l'Église. La formation des États-cités, comme Venise ou Florence ou des territoires sous la coupe des empereurs, génère une demande en personnel qualifié à laquelle répondent les universités. De 1400 à 1600, on assiste d'ailleurs à une croissance très importante du nombre d'universités. De 60 en 1500, on passe à 150 à

2 *La Fondation de l'Université de Paris (1200-1260)*, choix de textes traduits par Pascale Bermon, Paris, Les Belles Lettres, 2017.

la veille du début du 19e siècle[3]. Les rois, les princes, les empereurs fondent ainsi leurs universités pour former le personnel nécessaire à la gestion de leurs territoires, tout comme le pape, responsable des États pontificaux, forme ses théologiens et ses administrateurs pour gérer les territoires de l'Église. Comme l'affirmait un texte toulousain en 1427, « tout prince doit avoir une université dans ses états[4] ». C'était non seulement une question de prestige, mais aussi économique, puisque les étudiants, venant d'États voisins, généraient par leurs dépenses de l'activité locale. L'idée que les universités ont des fonctions à la fois symboliques, professionnelles et économiques n'est donc pas nouvelle.

Le nombre d'universités allant croissant, le marché universitaire européen devient plus compétitif, et plusieurs professeurs peuvent améliorer leur sort en se déplaçant d'une institution à l'autre. Pensons seulement à Galilée qui, d'abord professeur à l'Université de Padoue, négocie un meilleur salaire avec l'Université de Pise avant de devenir le mathématicien et le philosophe de la cour du grand-duc de Toscane[5].

Les défenses de la liberté universitaire

Dès les débuts de la vie universitaire, la question de la liberté de penser et d'enseigner se pose. Par exemple, le philosophe et théologien Godefroid de Fontaines (1250-1304) intervient à la suite de la fameuse condamnation en 1277, par l'évêque Étienne Tempier de Paris, de l'enseignement à la Faculté des arts des œuvres d'Aristote. Or,

3 Jacques Verger et Christophe Charles, *Histoire des universités*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 1994.

4 Jacques Verger, *Gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 1997, p. 69.

5 Ludovico Geymonat, *Galilée*, Paris, Robert Laffont, 1968.

ces œuvres d'Aristote sur la nature, les animaux, l'astronomie, la physique constituent alors la base de la formation philosophique offerte à la Faculté des arts. Face à cette censure mettant en cause l'autonomie de cette faculté par rapport à la Faculté de théologie qui prétend ainsi pouvoir surveiller les enseignements de la Faculté des arts, Godefroid de Fontaines énonce de façon magistrale l'importance de la liberté de pensée pour atteindre la vérité :

> C'est grâce aux diverses opinions d'hommes cultivés et versés dans la science c'est grâce aux disputes où l'on essaie de défendre l'une ou l'autre des positions en présence pour y trouver la vérité qu'on la découvre le mieux. Faire obstacle à cette méthode d'investigation et d'établissement de la vérité c'est manifestement empêcher le progrès de ceux qui étudient et cherchent à connaître la vérité[6].

Presque 500 ans plus tard, Emmanuel Kant, qui est alors professeur de philosophie à l'Université de Königsberg, laquelle relève de l'État et donc, ultimement, du roi, fait paraître en 1793 son fameux texte sur la religion dans les simples limites de la raison. Or, parler de religion à l'époque est risqué pour un philosophe, car cela relève de la théologie, et le texte de Kant a pu être interprété comme étant le texte d'un athée, puisqu'il dit comment penser la religion dans les simples limites de la raison. Le roi lui rappelle alors son devoir d'obéissance et lui interdit d'écrire ou d'enseigner quoi que ce soit qui serait critique envers la religion. Kant se confie alors à un ami et, dans une lettre du 13 décembre 1793, lui dit « qu'il faut patienter, supporter d'obéir à la loi et remettre à des temps plus paisibles la critique des abus de la police littéraire ». Lorsque le roi meurt en 1797, Kant se sent

6 Luca Bianchi, *Censure et liberté intellectuelle à l'Université de Paris (13e et 14e siècles)*, Paris, Les Belles Lettres, 1999, p. 84.

libéré de sa promesse et publie en 1798 un texte peu connu, mais à mon avis très important dans l'histoire de la liberté universitaire, intitulé *Le conflit des facultés*. Lorsqu'on fait référence à la *Critique de la raison pure*, à la *Critique de la raison pratique* et à la *Critique du jugement*, les trois ouvrages classiques de Kant, on peut penser que la critique des facultés renvoie aux facultés intellectuelles. En fait, les facultés dont parle Kant sont bien les facultés universitaires. Il y défend la liberté de pensée de la faculté de philosophie contre la faculté de théologie, qui prétend avoir droit de regard sur la philosophie. En somme, il défend l'autonomie de la philosophie et, indirectement, l'autonomie de l'université.

Ces deux exemples, évoqués brièvement, suffisent pour rappeler que la liberté universitaire n'est jamais acquise et constitue un enjeu à différents moments de l'histoire. Les sources de ces remises en cause sont aussi multiples. On connaît bien celles, déjà anciennes, de l'Église et des États. Cependant, on peut dire qu'aujourd'hui ce ne sont plus vraiment les sources principales des remises en cause de la liberté universitaire. On pense plutôt à l'industrie avec les conflits d'intérêts et l'intimidation des chercheurs par des poursuites-bâillons[7]. Il ne faut toutefois pas oublier la montée depuis quelques années des groupes de pression idéologiques et des minorités actives au sein même des universités, qui réussissent à faire annuler des conférences ou à rétracter des publications dont les contenus leur déplaisent[8]. J'ajouterais même que l'on sous-estime l'usage

---

7 Marie-Ève Maillé, *L'Affaire Maillé. L'éthique de la recherche devant les tribunaux*, Montréal, Éditions Écosociété, 2018; Anne-Marie Voisard, *Le Droit du plus fort. Nos dommages, leurs intérêts*, Montréal, Éditions Écosociété, 2018.

8 Yves Gingras, « Les ennemis intérieurs de la liberté universitaire », *Le Devoir*, 7 novembre 2020, https://www.ledevoir.com/opinion/

de « l'éthique de la recherche » pour bloquer certaines recherches qui, encore là, déplaisent à certains groupes[9].

Les universités de recherche (1800-1980)

Revenons aux grandes phases de développement des universités. La transformation la plus importante qui fait de l'université un lieu de recherche et plus seulement d'enseignement survient au début du 19e siècle et définit ce que l'on appelle encore « l'université moderne ». Il faut en effet rappeler que la recherche, au sens de production de nouveaux savoirs, fondée sur l'idée de progrès indéfini, ne faisait pas partie de la mission de l'université médiévale. À compter du début du 17e siècle, ce sont plutôt les académies qui étaient vouées à la recherche, et non pas les universités. L'idée originale de confier la recherche aux universités vient du ministre prussien de l'enseignement, Wilhelm von Humboldt, frère du géographe bien connu Alexander von Humboldt. Dans une période de crise des universités en Europe, Humboldt propose en 1809 la création de l'Université de Berlin, une institution radicalement nouvelle même si elle garde le même nom d'université. En effet, unifier l'enseignement et la recherche, c'est modifier radicalement la tradition ancestrale des universités[10]. Ce n'est pas un hasard si la recherche scientifique se développe rapidement en Allemagne tout au

---

idees/589295/affaire-lieutenant-duval-ennemis-interieurs-de-la-liberte-universitaire (consulté le 21 juillet 2022).

9 Michèle S. Jean et Pierre Trudel (dir.), *La Malréglementation. Une éthique de la recherche est-elle possible et à quelles conditions?*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2010 ; Yves Gingras, « les stratégies de l'ignorance », *Argument*, vol. 24, nº 2, printemps-été 2022, p.37-48.

10 Yves Gingras, « Idées d'universités : enseignement, recherche et innovation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, nº 148, 2003, p. 3-7.

long du 19e siècle, c'est l'une des conséquences du projet de Humboldt. Cette transformation institutionnelle crée cependant un problème nouveau, celui de la tension entre enseignement et recherche[11]. On parle de nos jours du « professeur-chercheur » et, comme on le verra plus loin, le balancier penche fortement du côté de la recherche, l'enseignement étant devenu secondaire dans les discours de la plupart des dirigeants universitaires. Un professeur d'université n'a en effet de prestige que s'il est un chercheur. Loin d'aller de soi, l'idée qu'enseignement et recherche sont inséparables était fortement critiquée au 19e siècle. Condorcet, par exemple, écrivait dans ses cinq textes sur l'enseignement que « [l]e talent d'instruire n'est pas le même que celui qui contribue au progrès des sciences ». Il fait référence ici au fait que les qualités d'un bon enseignant, par exemple la capacité de présenter synthétiquement des savoirs, ne sont pas les mêmes que celles d'un bon chercheur qui, dans son laboratoire, n'est pas obligé de rencontrer des gens tous les jours, de s'exprimer de façon claire et compréhensible. Il peut se contenter de son petit domaine de spécialisation et publier dans des revues spécialisées. Encore au milieu du 19e siècle, le cardinal John Henry Newman, recteur de l'université catholique de Dublin fondée en 1852, fait une critique implicite du modèle incarné par l'Université de Berlin lorsqu'il affirme, dans son ouvrage devenu classique, *The Idea of a University*, que « si l'université se proposait à la recherche scientifique ou philosophique, je ne vois pas pourquoi elle accueillerait des étudiants[12] ». On ne peut

11 Yves Gingras, « Le défi de l'université moderne : l'équilibre entre l'enseignement et la recherche », *Possibles*, 1987, vol. 11, nº 4, p. 151-163.

12 John Henry Newman, *L'Idée d'université. Les discours de 1852*, trad. Edmond Robitaille et Maurice Labelle, Ottawa, Le Cercle du livre

d'ailleurs pas nier que c'est le rêve de bien des « chercheurs » qui sont aussi « professeurs »… En France, la séparation entre les deux fonctions existe encore grâce au Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

En somme, le développement de la recherche dans les universités est le résultat de l'adoption et de l'adaptation, dans la plupart des pays du monde, du modèle allemand avec ses séminaires de recherche et son diplôme de Ph. D. Aux États-Unis, il prend racine dans le dernier quart du 19e siècle, avec la création des universités Johns Hopkins, Clark University et Chicago University, et ensuite les universités plus anciennes, comme Harvard, se sont aussi adaptées au modèle de l'université de recherche. Au Canada, la transformation se fera aussi à la fin du 19e siècle avec la création à l'Université de Toronto, en 1890, du diplôme de Ph. D., qui n'est plus le doctorat médiéval, mais qui exige, comme en Allemagne, la production d'une thèse contenant une recherche originale. Toronto réagit alors au fait que les étudiants avaient tendance à se diriger vers Johns Hopkins pour obtenir le Ph. D. McGill suivra en 1906. Colonialisme oblige, les universités anglophones suivaient alors plutôt la tradition britannique (dont les universités ont tardé à imiter le modèle allemand) et importaient leurs professeurs, rarement détenteurs de Ph. D., de Grande-Bretagne[13].

Les universités québécoises francophones : au service de la nation

La création et la transformation des universités sont aussi intimement liées au développement industriel. Le Québec avait, depuis la fin du 17e siècle, son réseau de collèges

de France, 1968, p. 37.

13 Yves Gingras, *Les Origines de la recherche scientifique au Canada. Le cas des physiciens*, Montréal, Éditions du Boréal, 1991.

classiques, qui formait l'élite sous la gouverne de l'Église. Cette dernière fonde aussi l'Université Laval en 1852 pour conférer le grade de baccalauréat, qui marque la fin des études secondaires, aux collèges affiliés. Cette institution s'inscrit alors dans le modèle proposé par le cardinal Newman plutôt que dans celui de Humboldt[14]. Pour répondre plus directement aux besoins générés par l'industrialisation, l'Université McGill crée en 1871 un programme de génie civil pour former les ingénieurs civils nécessaires au développement du réseau ferroviaire canadien. Le gouvernement du Québec fonde, pour sa part, l'École Polytechnique de Montréal en 1873 pour offrir aux francophones une formation comparable. Enfin, autre étape importante, le gouvernement du Québec crée l'École des hautes études commerciales (HEC) en 1907 pour former des entrepreneurs francophones qui pourront contribuer au développement de leur économie, alors largement aux mains des anglophones[15]. Montréal étant clairement devenue, après la Première Guerre mondiale, la métropole, elle se devait d'avoir sa propre université et ne pouvait plus se contenter d'une simple succursale de l'Université Laval, comme c'était le cas depuis les années 1870. Après une saga opposant Québec et Montréal, l'Université de Montréal obtient finalement son autonomie complète et sa propre charte provinciale[16].

---

14 Jean Hamelin, *Histoire de l'Université Laval. Les péripéties d'une idée*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995.

15 Pierre Harvey, *Histoire de l'École des hautes études commerciales de Montréal,* tome 1, *1887-1926*, Montréal, Presses HEC, 1994.

16 André Lavallée, *Québec contre Montréal. La querelle universitaire, 1876-1891*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1974; Hélène-Andrée Bizier, *L'Université de Montréal. La quête du savoir*, Montréal, Éditions Libre Expression, 1993.

En 1922, Marie-Victorin, nommé professeur de botanique dans la nouvelle université, fait paraître dans *Le Devoir* un texte de réflexion sur la mission de cette nouvelle université. « Un peuple, dit-il, vaut non seulement par son développement économique, industriel ou commercial, mais encore et surtout par son élite de penseurs et de savants, par son apport au capital scientifique de l'humanité ». Pour lui, c'est en effet grâce à leurs universités que les francophones pourront « enfin travailler à [s']élever graduellement de ce colonialisme du savoir, un peu humiliant en somme, au degré où nous le subissons, [et marcher] ferme vers une émancipation intellectuelle de bon aloi[17] ».

Trois ans plus tard, il revient à la charge auprès de ses compatriotes francophones et affirme que « jamais nos négations les plus têtues ne feront tomber nos chaînes économiques […] Nous ne serons une véritable nation que lorsque nous cesserons d'être à la merci des capitaux étrangers, des experts étrangers, des intellectuels étrangers[18] ». Marie-Victorin, reconnu en France par les prix de l'Académie des sciences et de la Société botanique de France, n'était pas francophobe, mais savait faire la différence entre le colonialisme et la véritable collaboration internationale.

À mon avis, ces textes sont encore très actuels et rappellent que, fondamentalement, les universités doivent servir avant tout les sociétés dans lesquelles elles sont implantées en répondant à leurs besoins. On le voit avec la création un peu partout en Occident de nouvelles universités à la fin des années 1960. Ces « universités nouvelles » inaugurent une période de massification et de démocratisation

---

17 Frère Marie-Victorin, *Science, culture et nation*, textes choisis et présentés par Yves Gingras, Montréal, Éditions du Boréal, 1996, p. 51-52.

18 *Idem*, p. 67.

de l'enseignement supérieur[19]. Elles constituent une réponse au *baby-boom*, mais aussi à l'idée d'offrir un accès plus général à l'université, une institution jusque-là réservée à une élite masculine. Cette institution était en effet l'apanage d'à peine quelques pour cent de la population. La croissance exponentielle de l'accès aux universités durant les années 1970 est alors caractérisée par l'arrivée massive des femmes dans les sciences sociales et les sciences humaines, davantage d'ailleurs que dans les sciences de la nature[20].

Le tournant néolibéral : le marché universitaire (1980-2020)

Les années 1980 marquent cependant un tournant important et lancent une phase de développement dans laquelle on est encore immergé, marquée par une tendance des gouvernements à ne plus investir autant dans les universités. Les coûts ne cessant toutefois de croître, les dirigeants se tournent alors vers d'autres sources de financement : pression pour faire augmenter les droits de scolarité, course aux clientèles, surtout internationales, car elles sont plus lucratives et, sous couvert d'« excellence » et d'« internationalisation », on observe même une anglicisation des universités francophones. Bien sûr, ces tendances ont pris des formes plus ou moins fortes en différents lieux, et on a vu que la croissance des droits de scolarité a été moins élevée au Québec que dans le reste du Canada en raison de la forte mobilisation étudiante dans cette province et de l'apathie surprenante des étudiants du RoC (*Rest of Canada*). Car

19 Lyse Roy et Yves Gingras (dir.), *Les Universités nouvelles. Enjeux et perspectives*, Québec, PUQ, 2012.

20 Jean-Philippe Warren et Yves Gingras, « Job Market Boom and Gender Tide: The Rise of Canadian Social Sciences in the 20th Century », *Scientia Canadensis*, vol. 30, nº 2, 2007, p. 5-21.

c'est bien la grève de 2012 qui, au Québec, a stoppé le projet des gouvernements libéraux de Jean Charest et de Philippe Couillard d'augmenter les droits de scolarité en réponse aux demandes répétées des recteurs se croyant à la tête d'universités de « classe mondiale ».

Sur le plan de la recherche, cela s'est traduit par la course aux contrats avec les industries et aux dons intéressés de « philanthropes » subventionnés par l'État pour la création de chaires ou même de simples salles de cours portant leur nom ou celui de leur entreprise. Tout ce mouvement transforme ainsi insensiblement les universités en marché dans lequel elles se font concurrence avec le même argent public! Au début des années 2000, cette rhétorique du marché soi-disant mondialisé stimule la création de divers classements des universités, qui excitent un certain nombre de recteurs qui tentent d'améliorer coûte que coûte leur position dans ces palmarès, alors même que les indicateurs utilisés reflètent mal la mission des universités et sont le plus souvent invalides[21].

L'une des conséquences de cette course aux clientèles est le bichonnage des étudiants, devant lesquels les directions ont tendance à plier en répondant à leurs moindres demandes, même les plus extravagantes. Cela n'est pas sans effet sur la liberté universitaire, peu défendue par les directions des universités quand elle entre en contradiction avec les demandes d'espaces « sécuritaires » provenant de minorités actives. Les cas sont assez connus pour ne pas avoir à les rappeler ici[22].

---

21 Yves Gingras, *Les Dérives de l'évaluation. Du bon usage de la bibliométrie*, Paris, Les Éditions Raisons d'agir, 2014; Yves Gingras et Johan Giry, « Les prophètes du nouvel ordre universitaire », *Recherches sociographiques*, vol. 58, nº 2, 2017, p. 497-512.

22 Voir Anne Gilbert, Maxime Prévost, Geneviève Tellier (dir.), *Libertés malmenées. Chronique d'une année trouble à l'Université d'Ottawa*, Montréal, Leméac Éditeur, 2022.

La course à la clientèle explique aussi la croissance surprenante de cours en anglais au sein même des universités francophones, phénomène particulièrement visible dans les écoles de sciences de la gestion. En matière de recherche aussi, la compétition pousse de plus en plus de chercheurs francophones à écrire leurs demandes de subvention aux organismes fédéraux en anglais, de peur de se voir recaler par des évaluateurs comprenant mal le français et critiquant le projet en raison de leur propre incompréhension du texte présenté.

En somme, on a assisté, au cours des vingt dernières années, à la trahison de la mission fondamentale des universités, le tout au nom de la rhétorique de la mondialisation et d'un oubli, par ignorance ou par cynisme, de sa mission locale. Il est donc utile ici de rappeler cette mission fondamentale de l'université contemporaine, telle que définie par Lise Bissonnette et John R. Porter, dans leur rapport présenté en 2013 au gouvernement du Québec :

> L'université est, au sein de la société québécoise, l'institution fiduciaire des acquis et du développement d'une culture du savoir et des savoirs dont elle assume librement, au premier rang, la création, la transmission, la démocratisation et la critique des usages[23].

Sa mission est donc de former par l'enseignement et la recherche les citoyens et citoyennes du pays dans lequel elle est enracinée afin que ces personnes puissent acquérir non seulement les connaissances de base pour trouver un emploi gratifiant et contribuer au bien-être et à l'avancement de leur société, mais aussi les capacités de

---

23 Lise Bissonnette et John R. Porter, *L'Université québécoise. Préserver les fondements, engager des refondations*, Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, 2013, p. 18.

réflexion critique nécessaires à l'évaluation des nombreux discours contradictoires qui circulent dans l'espace public. Cette mission, qui a un caractère universel, est également nécessairement ancrée dans une société donnée. Toute société étant locale, ancrée dans une culture spécifique et jamais « globale » et sans racines, malgré la rhétorique courante, les universités ne peuvent échapper à cette double exigence d'ancrage local et d'accès au savoir universel. Il n'y a là aucune contradiction, c'est une double nécessité. Sans cet ancrage local, elles ne seraient que des entreprises privées en concurrence sur le « marché éducatif » mondial, et on ne voit pas pourquoi il reviendrait à l'ensemble de la population locale de payer par leurs impôts des organisations ayant abandonné la mission originale qui leur avait été confiée.

Marie-Victorin répond au recteur de l'Université Laurentienne

La crise récente vécue à l'Université Laurentienne constitue seulement un exemple mettant en évidence le fait que trop de dirigeants d'université ont perdu de vue la mission de l'institution qu'ils prétendent défendre. En pleine crise économique au début des années 1930, Marie-Victorin n'avait pas hésité à rappeler le danger qu'il y a à prendre des décisions malvenues en temps de crise :

> Tous ceux qui, à un moment quelconque de leur vie ont beaucoup souffert physiquement savent que, sous l'emprise du déséquilibre occasionné par la maladie, les décisions les plus dangereuses peuvent être envisagées, décisions capables de compromettre une existence, la paix d'une famille, l'avenir d'une entreprise. Les institutions malades sont exposées au même danger, à cette seule différence que les erreurs sont plus

> graves et portent plus loin. Elles peuvent en certains cas être définitives et irréparables[24].

Il critiquait alors les dirigeants qui avaient suggéré de fermer les facultés de philosophie, de lettres et même de science à l'Université de Montréal. Sa réponse, cinglante, est encore d'actualité face aux événements survenus à l'Université Laurentienne :

> On s'étonne que de pareilles énormités puissent germer dans le cerveau de certains chefs de file universitaires. Sont-ils donc tellement incapables de saisir la vraie notion de l'université moderne et de l'université tout court? Cette proposition ne vise à rien moins qu'à ruiner, en une minute, un immense et méritoire effort de dix années, à ramener l'Université de Montréal aux cadres étroits et rudimentaires d'autrefois, à lui restituer son cachet exclusif et platement utilitaire de fabrique de professionnels, de noviciat pour professions fermées et lucratives. […] Car réduite aux lignes simples que je viens d'indiquer, l'université devient une banale usine, et rien de plus […]. L'université, qui a gardé quelque chose de ses origines médiévales, de ses origines d'Église, l'université est un grand temple. Et ce temple a une âme : c'est le culte qui s'y déroule, en l'espèce culte de la vérité, de la beauté, du service désintéressé. Chassez cette âme : le temple devient une boutique, et l'autel devient un étal[25]!

Et demain?

La crise actuelle de l'université me rappelle ce que disait Charles de Gaulle à propos de la France, au moment de tirer sa révérence à titre de président. Si l'on remplace uniquement le mot « France » par « université », cela donne un diagnostic à mon avis réaliste :

---

24 Marie-Victorin, *Science, culture et nation*, *op. cit.*, p. 99-100.

25 *Idem*, p. 101-102.

> Le risque désormais est que [l'université] ait à [sa] tête des hommes intelligents, cultivés et même parfois honnêtes, mais qui ne croient pas en elle, ou pas assez, qui croient que [l'université] n'a plus sa place ou ne peut plus diriger son destin; alors c'en sera fini de notre indépendance, de notre souveraineté. Je vois venir un temps où l'homme se satisfera de n'être qu'une marchandise sans ressentir en lui-même le besoin de quelque chose de plus grand[26].

De « not' langue » à « not' université »?

Dans son exposé d'ouverture du colloque Franco-Parole III, les 22 et 23 juin 2021, le recteur de l'Université de Sudbury a rappelé que, parmi les multiples luttes que les Franco-Ontariens ont menées, il y a eu le Règlement 17. On peut en effet apprendre encore de cette époque et permettez-moi de conclure en citant encore une fois Marie-Victorin qui avait justement enquêté en Ontario sur cet épisode trop souvent oublié. Voici le dialogue que ce frère des Écoles chrétiennes a eu en septembre 1915 avec un jeune garçon de sept ou neuf ans :

> Votre école est belle! Mais il semble que l'an dernier, vous n'avez pas commencé ici!
>
> - Oh! Non! [répond le petit.]
>
> - Mais pourquoi, dis-je, venez-vous ici cette année?
>
> - Parce qu'on a gagné!…
>
> - Mais qu'avez-vous gagné?…
>
> Et l'enfant d'ajouter, superbe :
>
> Not-langue!…

26 Tiré de la série télévisée *L'éclat et le secret*, sur TV5.

La question aujourd'hui est bien sûr la suivante : les Franco-Ontariens pourront-ils un jour dire « not' université! »? Je laisse le dernier mot à Marie-Victorin qui, dans le même texte signé sous le pseudonyme de « M. SONPAYS », s'adressait à ce jeune Franco-Ontarien :

> Cher petit Ontarien […] Non, tu n'as pas encore gagné, mais ton cœur […] sonne déjà la note héroïque, écho lointain de la fierté de ceux dont tu es le fils et dont tu dois poursuivre les combats commencés il y a cent-cinquante ans! Tu n'as pas encore gagné, mais tu es digne d'être le père, le grand-père… ou l'ancêtre… des heureux vainqueurs de l'avenir[27]!

[27] *Idem*, p. 32-33.

Références

Bianchi, Luca, *Censure et liberté intellectuelle à l'Université de Paris (13e et 14e siècles)*, Paris, Les Belles Lettres, 1999, p. 84.

Bissonnette, Lise, et John R. Porter, *L'Université québécoise. Préserver les fondements, engager des refondations*, Québec, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, 2013, p. 18.

Bizier, Hélène-Andrée, *L'Université de Montréal. La quête du savoir*, Montréal, Éditions Libre Expression, 1993.

Collectif, *La Fondation de l'Université de Paris (1200-1260)*, choix de textes traduits par Pascale Bermon, Paris, Les Belles Lettres, 2017.

Geymonat, Ludovico, *Galilée*, Paris, Robert Laffont, 1968.

Gilbert, Anne, Maxime Prévost et Geneviève Tellier (dir.), *Libertés malmenées. Chronique d'une année trouble à l'Université d'Ottawa*, Montréal, Leméac Éditeur, 2022.

Gingras, Yves, « Le défi de l'université moderne : l'équilibre entre l'enseignement et la recherche », *Possibles*, 1987, vol. 11, nº 4, p. 151-163.

Gingras, Yves, *Les Origines de la recherche scientifique au Canada. Le cas des physiciens*, Montréal, Éditions du Boréal, 1991.

Gingras, Yves, « Idées d'universités : enseignement, recherche et innovation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, nº 148, 2003, p. 3-7.

Gingras, Yves, *Les Dérives de l'évaluation. Du bon usage de la bibliométrie*, Paris, Les Éditions Raisons d'agir, 2014.

Gingras, Yves, « Les ennemis intérieurs de la liberté universitaire », *Le Devoir*, 7 novembre 2020, https://www.ledevoir.com/opinion/idees/589295/affaire-lieutenant-duval-ennemis-interieurs-de-la-liberte-universitaire (consulté le 21 juillet 2022).

Gingras, Yves, et Johan Giry, « Les prophètes du nouvel ordre universitaire », *Recherches sociographiques,* vol. 58, nº 2, 2017, p. 497-512.

Gingras, Yves, « les stratégies de l'ignorance », *Argument*, vol. 24, nº 2, printemps-été 2022, p. 37-48.

Hamelin, Jean, *Histoire de l'Université Laval. Les péripéties d'une idée*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995.

Harvey, Pierre, *Histoire de l'École des hautes études commerciales de Montréal*, tome 1, *1887-1926*, Montréal, Presses HEC, 1994.

Jean, Michèle S., et Pierre Trudel (dir.), *La Malréglementation. Une éthique de la recherche est-elle possible et à quelles conditions?*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2010.

Lavallée, André, *Québec contre Montréal. La querelle universitaire, 1876-1891*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1974.

Maillé, Marie-Ève, *L'Affaire Maillé. L'éthique de la recherche devant les tribunaux*, Montréal, Éditions Écosociété, 2018.

Marie-Victorin, Frère, *Science, culture et nation*, textes choisis et présentés par Yves Gingras, Montréal, Éditions du Boréal, 1996, p. 51-52.

Newman, John Henry, *L'Idée d'université. Les discours de 1852*, trad. Edmond Robitaille et Maurice Labelle, Ottawa, Le Cercle du livre de France, 1968, p. 37.

Roy, Lyse, et Yves Gingras (dir.), *Les Universités nouvelles. Enjeux et perspectives*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2012.

Verger, Jacques, *Gens de savoir en Europe à la fin du Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 1997, p. 69.

Verger, Jacques, et Christophe Charles, *Histoire des universités*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », 1994.

Voisard, Anne-Marie, *Le Droit du plus fort. Nos dommages, leurs intérêts*, Montréal, Éditions Écosociété, 2018.

Warren, Jean-Philippe, et Yves Gingras, « Job Market Boom and Gender Tide: The Rise of Canadian Social Sciences in the 20th Century », *Scientia Canadensis*, vol. 30, nº 2, 2007, p. 5-21.